

En 2010, 18 200 emplois salariés sont liés au tourisme, soit deux postes sur dix dans le secteur privé. Ces emplois sont néanmoins de courte durée, ils correspondent à 7 200 postes en équivalent temps plein. L'hébergement et la restauration concentrent 71 % des emplois touristiques. L'importance de l'emploi généré par le tourisme diffère selon les territoires. Dans les bassins de vie de Porto-Vecchio et de Calvi, quatre emplois privés sur dix sont liés au tourisme contre un sur dix dans les bassins urbains d'Ajaccio et de Bastia.

Antonin BRETEL



18 200 emplois salariés liés au tourisme en Corse

Le climat et le patrimoine naturel et culturel de l'île en font une destination prisée des vacanciers. Durant l'année 2010, 7,5 millions de passagers, hors croisiéristes, ont transité dans les ports et aéroports de l'île. Cet afflux touristique est à l'origine de 18 200 postes salariés dans le secteur privé, représentant ainsi 19 % de l'emploi privé insulaire. Conséquence du caractère saisonnier de ses activités, le tourisme génère toutefois peu d'emplois à l'année. En effet, ces 18 200 emplois correspondent à 7 200 emplois équivalent temps plein soit 12 % des postes en équivalent temps plein du secteur privé. Autrement dit, le temps de travail effectué par 100 postes salariés liés au tourisme correspond à celui de 39 emplois à temps complet durant toute l'année. La saison touristique corse se déploie d'avril à octobre avec une forte concentration de l'emploi en juillet et août. L'importance de la saison dans l'économie insulaire entraîne une augmentation d'un tiers de l'emploi privé pendant l'été.

Sept emplois touristiques sur dix dans l'hébergement et la restauration

Répartition de l'emploi lié au tourisme par activité touristique en Corse en 2010

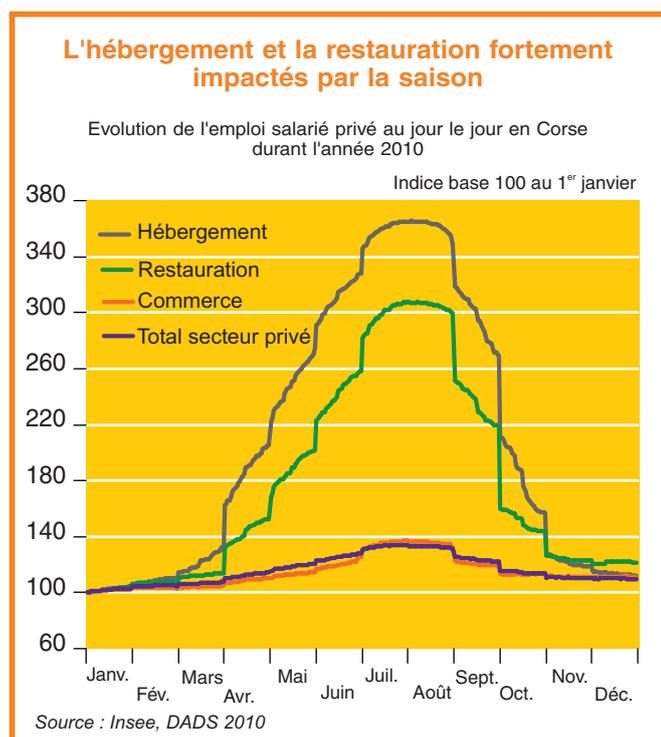
	Nombre de postes	Part (%)	Equivalents temps plein	Equivalents temps plein pour 100 postes
Hébergement	8 264	45,4	4 208	50,9
Restauration	4 685	25,8	1 320	28,2
Commerce	2 514	13,8	564	22,4
Autres activités touristiques	1 685	9,3	440	26,1
Autres activités 100 % touristiques	1 045	5,7	646	61,8
Total	18 193	100,0	7 178	39,5

Source : Insee, DADS 2010.

L'hébergement, première activité employeuse

Au sein des activités touristiques, l'hébergement des vacanciers occupe une place prépondérante. En effet, les activités des hôtels, campings, résidences hôtelières et centres de vacances dépendent entièrement du tourisme. En 2010, 8 300 postes salariés relèvent de ces activités 100 % touristiques, soit un emploi sur deux de l'ensemble des activités touristiques. Ces emplois salariés de l'hébergement représentent 4 200 postes équivalent temps plein. Ainsi, la durée du travail effectuée par 100 emplois de ce secteur correspond à l'équivalent de 51 emplois à temps plein, soit le ratio le plus élevé des activités touristiques. L'hébergement est une activité fortement saisonnière qui connaît d'importantes variations au cours de l'année. Entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} août, ses effectifs salariés sont multipliés par 3,5. Dans les hôtels notamment, les nuitées enregistrées au mois d'août sont 19 fois plus nombreuses qu'au mois de janvier.

D'autres activités sont aussi considérées comme 100 % touristiques, il s'agit des offices du tourisme, des loueurs de véhicules, etc. Ces activités génèrent un millier de postes au cours de l'année 2010.



Restauration : un quart des emplois touristiques insulaires

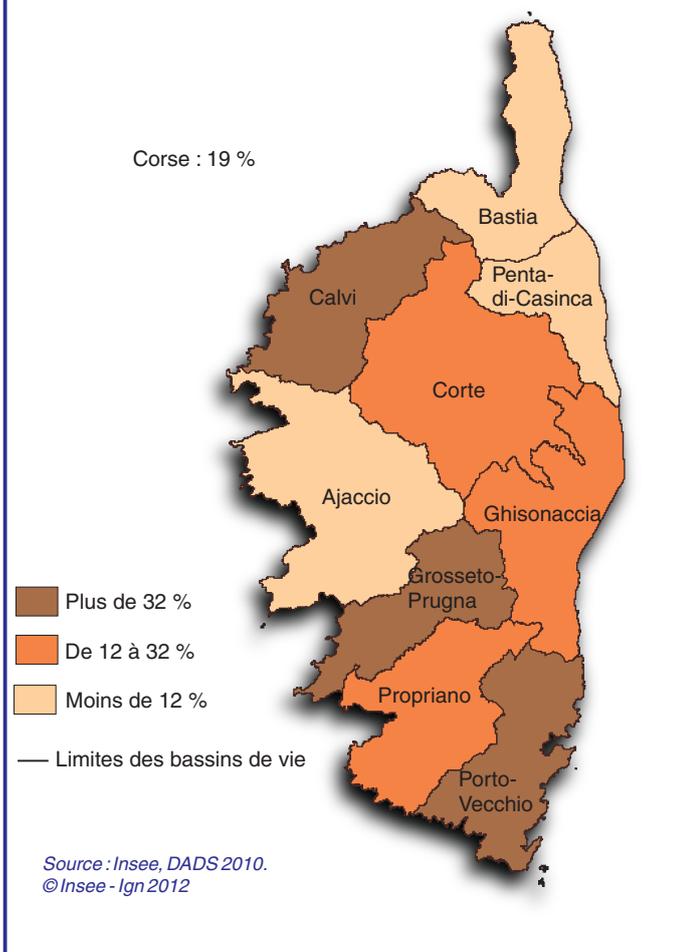
La restauration, constituée par les restaurants, les cafés et les traiteurs, est elle aussi fortement touristique. Au sein de ce secteur, 54 % des emplois sont liés au tourisme, c'est à dire uniquement créés pour répondre au surcroît d'activité dû aux vacanciers. Les autres emplois résultent de la consommation de la population résidente. Avec 4 700 postes liés au tourisme, la restauration est le deuxième secteur le plus employeur dans les activités touristiques. Il représente un poste sur quatre de l'emploi insulaire lié au tourisme. La très forte saisonnalité implique des emplois peu pérennes et courts, et ce davantage que dans l'hébergement. En effet, les postes de la restauration ne représentent que 1 300 emplois équivalent temps plein, soit 28 postes à temps plein pour 100 emplois.

Le commerce, moins tributaire de l'activité touristique

Les activités commerciales (commerces de proximité, grandes surfaces et magasins spécialisés) sont généralement peu dépendantes de l'activité touristique, seuls 19 % de ses emplois sont liés au tourisme, soit 2 500 postes. Ces emplois sont de plus courte durée que dans l'hébergement et la restauration. C'est le cas surtout dans les grandes surfaces : le nombre d'heures réalisé par 100 postes salariés correspondent au travail annuel de 18 emplois à temps complet contre 25 pour le reste du commerce.

Par ailleurs, de nombreuses activités moins directement en lien avec le tourisme connaissent également un surcroît de demandes au plus fort de la saison. Il s'agit notamment des activités de location d'articles de loisir et de sport, de transport routier de voyageurs... Cet ensemble correspond à 1 700 emplois pour répondre à la demande saisonnière.

Part de l'emploi lié au tourisme dans l'emploi privé par bassin de vie en 2010



Balagne et Extrême-Sud, l'emploi dépendant du tourisme

Les bassins de vie de Calvi et de Porto-Vecchio, destinations prisées par les estivants, se caractérisent par un emploi très fortement lié à la fréquentation touristique. Dans ces deux bassins, respectivement 43 % et 38 % des emplois privés sont liés au tourisme. La Balagne multiplie par deux ses emplois privés entre le 1^{er} janvier et le pic aoûtien. Le bassin de vie de Porto-Vecchio est le premier employeur de l'île, avec 4 600 emplois directement liés au tourisme en 2010. Il compte en son sein différents pôles touristiques de l'Extrême-Sud particulièrement et historiquement attractifs. Le bassin de vie de Porticcio (Grosseto-Prugna) est également tributaire de la fréquentation touristique, 41 % de ses emplois privés sont liés au tourisme. La proximité avec le pôle d'emploi d'Ajaccio minore néanmoins cette dépendance car une grande partie des résidents de ce bassin de vie travaille dans celui d'Ajaccio. Les bassins de vie de Bastia et d'Ajaccio sont beaucoup moins dépendants du tourisme, bien qu'ils concentrent de nombreux emplois touristiques. En effet, la part de ces emplois sur l'emploi total reste faible (10 % et 12 %).

Le Bassin de vie de Porto-Vecchio premier employeur touristique

Répartition des emplois liés au tourisme par bassins de vie en Corse en 2010

	Nombre de postes	Part (%)	Hébergement	Restauration	Commerce	Capacité d'accueil (en lits)*
Porto-Vecchio	4 644	25,5	2 088	1 304	687	82 723
Ajaccio	3 478	19,1	1 460	809	478	70 882
Calvi	3 041	16,7	1 541	818	379	68 307
Bastia	2 158	11,9	676	619	340	43 042
Propriano	1 371	7,5	725	396	168	39 646
Grosseto-Prugna	1 154	6,3	642	306	136	33 180
Penta-di-Casinca	1 097	6,0	500	118	142	46 377
Ghisonaccia	876	4,8	466	193	127	35 583
Corte	374	2,1	166	122	57	30 481
Ensemble Corse	18 193	100,0	8 264	4 685	2 514	450 221

*nombre de places d'hébergement (ou lits) offertes par les hôtels, les campings et les résidences secondaires.

Source : Insee, DADS 2010, Recensement de la population 2009, Enquêtes de fréquentation touristique.

Mieux comprendre l'impact de l'emploi touristique sur le marché du travail régional

Le tourisme, secteur clé de l'économie insulaire, est à l'origine de 19 % de l'emploi salarié privé de l'île mais, du fait de son caractère saisonnier, génère peu d'emploi durable à temps complet à l'année. Dans un contexte de ralentissement de l'activité économique et dans le cadre du groupe de travail « Prospective emploi et marché du travail » qu'ils pilotent à la demande de l'Etat et de la Collectivité territoriale de Corse, la DIRECCTE et le GIP « Corse compétences » ont souhaité disposer d'un éclairage récent sur les caractéristiques et les évolutions territoriales de l'emploi touristique en région, avec un focus sur l'emploi saisonnier très largement dominant. Il s'agira de mieux comprendre et d'objectiver l'impact des activités touristique sur le fonctionnement du marché du travail régional. Par ailleurs, à travers la question de la fidélisation des saisonniers, cette étude permettra d'améliorer la connaissance utile au pilotage des politiques de sécurisation des parcours professionnels.

L'emploi touristique progresse d'un tiers entre 2005 et 2010

Entre 2005 et 2010, à méthodologie constante, le nombre d'emplois liés au tourisme progresse plus rapidement que l'ensemble des emplois du secteur privé insulaire : respectivement de 32 % et 19 %. En emplois équivalents temps plein, ces évolutions sont sensiblement les mêmes. L'activité qui contribue le plus à l'augmentation de l'emploi touristique est la restauration (61 % d'emplois supplémentaires). Viennent ensuite l'hébergement, avec plus de 1 500 postes supplémentaires, et le commerce. En 2010, les emplois touristiques représentent 19 % de l'emploi privé soit deux points de plus qu'en 2005.

L'évolution des emplois liés au tourisme est symptomatique de l'évolution touristique de la Corse. En cinq ans, le nombre de voyageurs accueillis dans la région augmente en effet de 26 %. Les territoires « historiquement » touristiques bénéficient d'une progression importante de l'emploi lié au tourisme (Extrême-sud : + 30 %, Balagne : + 22 %) mais moins qu'en moyenne régionale (32 %). La hausse est plus importante dans les territoires traditionnellement moins touristiques (le bassin de vie de Corte : + 35 % ou de la plaine orientale + 42 %). On appréhende ainsi les mutations de la fréquentation touristique insulaire qui ne se limite plus aux seuls littoraux mais se déploie dans la plaine et la montagne.

Evolution des emplois liés au tourisme par activité en Corse entre 2005 et 2010

	Evolution en %	Contribution à l'augmentation en %
Hébergement	23,0	34,8
Autres activités 100 % touristiques	28,7	5,3
Restauration	60,6	39,9
Commerce	39,6	16,1
Autres activités touristiques	11,5	3,9
Total	32,2	100,0

Source : Insee, DADS 2005 et 2010.

Portrait de saisonnier

Durant la saison estivale 2010, 14 100 emplois saisonniers ont été créés en Corse pour répondre à l'afflux de vacanciers, soit 77 % des emplois salariés privés insulaires liés au tourisme. L'hébergement est leur plus gros employeur. Les hôtels, résidences hôtelières, centres de vacances et campings sont à l'origine de 35 % des embauches saisonnières. Vient ensuite la restauration (traditionnelle et rapide ou l'activité de traiteurs) : elle réunit 33 % des saisonniers. Le commerce de détail est le dernier grand secteur employeur : avec 2 500 postes, il assure 18 % des recrutements.

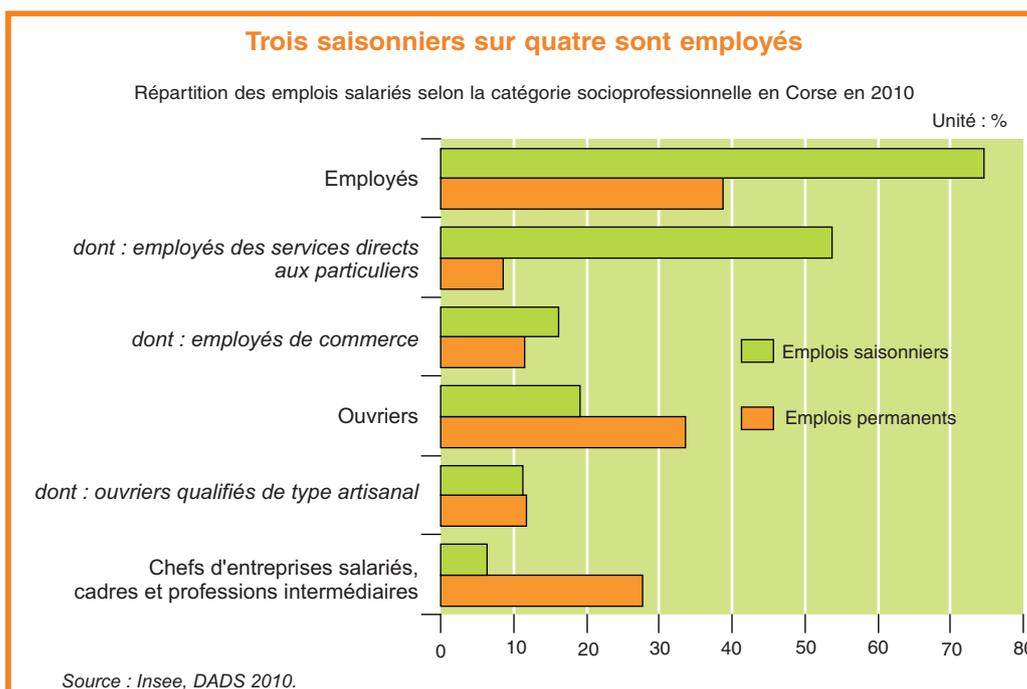
Surtout des emplois peu qualifiés

Ces secteurs proposent essentiellement des emplois peu qualifiés. Les trois quarts des saisonniers sont des employés. C'est deux fois plus que chez les salariés embauchés toute l'année. Les plus nombreux sont les employés de services directs aux particuliers. Ils concentrent 54 % des emplois saisonniers alors qu'ils ne représentent que 9 % des effectifs salariés des permanents du privé. Ils travaillent principalement dans les activités de l'hébergement ou de la restauration. Ils sont ainsi très souvent recrutés comme commis de cuisine, serveurs ou employés d'étages ou d'hôtellerie. On compte également beaucoup

En 2010, le tourisme génère 14 100 emplois saisonniers en Corse. Ils travaillent surtout dans l'hébergement et la restauration et occupent des postes peu qualifiés. Les emplois qualifiés, peu nombreux, sont plus souvent pourvus par des salariés venant du continent. Globalement, la main-d'œuvre résidant hors de Corse représente un tiers des saisonniers. Les saisonniers sont également jeunes et les plus âgés font plus souvent deux saisons consécutives. Un contrat sur deux dure plus de trois mois, les plus longs étant occupés par les plus âgés. Enfin, la rémunération des saisonniers est faible.

Elisabeth GALLARD

d'employés de commerce. Ces derniers occupent plus souvent que les permanents des emplois de caissiers. C'est particulièrement le cas dans les grandes surfaces qui réunissent 46 % des employés de commerce.



Le personnel qualifié plus souvent originaire du continent

A l'inverse des employés, les ouvriers sont peu nombreux parmi les saisonniers. Ils ne représentent que 19 % des saisonniers contre 34 % des salariés employés toute l'année. Les ouvriers qualifiés de type artisanal (cuisiniers par exemple) sont toutefois majoritaires chez les ouvriers saisonniers, ils occupent 59 % des postes d'ouvriers contre 35 % chez les permanents.

Le personnel d'encadrement est également peu présent. Seulement 6 % des saisonniers sont cadres ou occupent une profession intermédiaire, comme par exemple maître d'hôtel. Ce personnel d'encadrement est fréquent dans les établissements de grande taille ou d'hébergement et de restauration.

Le personnel qualifié est parfois difficile à recruter sur l'île. Ainsi, 500 emplois de cadres, chefs d'entreprises salariés et professions intermédiaires sont pourvus par des personnes venant du continent, ils représentent 55 % du personnel saisonnier d'encadrement. Les ouvriers qualifiés sont également nombreux à résider hors de Corse, c'est le cas de 800 salariés, soit 48 % des effectifs d'ouvriers qualifiés de type artisanal.

Au total, 4 700 saisonniers résidant sur le continent sont salariés pendant la saison en Corse en 2010. Ils représentent ainsi un tiers des saisonniers, ils viennent principalement des régions Provence-Alpes-Côte d'azur (16 %), Rhône-Alpes (12 %) et Île-de-France (10 %).

Les saisonniers venant du continent surreprésentés dans les postes d'encadrement

Répartition des saisonniers salariés en Corse par catégorie socioprofessionnelle et lieu de résidence au 1^{er} janvier 2010

	Emplois saisonniers	% venant du continent
Cadres, chefs d'entreprise salariés et professions intermédiaires	892	54,6
Employés des services directs aux particuliers	7 586	38,0
Employés de commerce	2 280	11,3
Autres employés	650	19,8
Ouvriers qualifiés de type artisanal	1 580	48,0
Autres ouvriers	1 115	13,1
Ensemble	14 103	33,0

Source : Insee, DADS 2010.

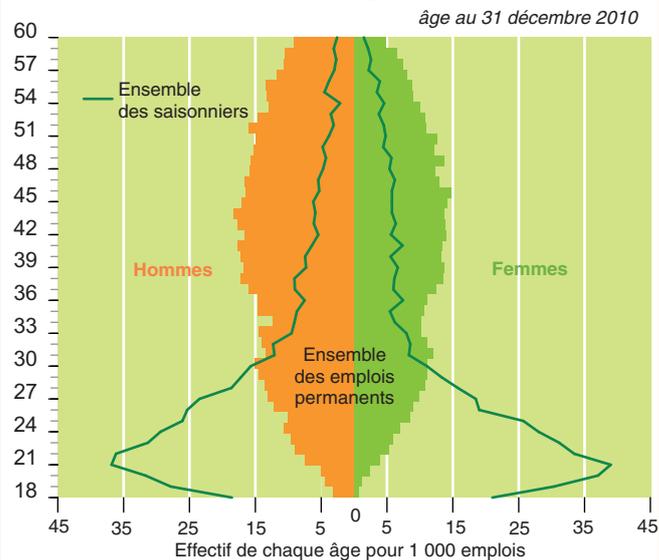
Ils sont jeunes et les femmes plus présentes

De manière générale, les saisonniers sont plus jeunes que les salariés employés toute l'année. Un saisonnier sur deux a moins de 26 ans contre 42 ans pour les permanents. Ils sont les plus jeunes dans le commerce de détail : la moitié a moins de 23 ans contre 40 chez les permanents. C'est particulièrement le cas dans les grandes surfaces où un saisonnier sur deux a moins de 20 ans contre 41 ans chez les permanents. Les saisonniers les plus âgés travaillent dans les activités de transport ou les hôtels : la moitié y a plus de 28 ans.

L'emploi saisonnier est davantage féminisé que l'emploi permanent : il compte 48 % de femmes contre 42 %. Elles sont même beaucoup plus nombreuses que les hommes dans les activités du commerce (60 % d'effectifs féminins) et en particulier dans le commerce de détail non alimentaire (82 %). Inversement, les activités de transport et de restauration emploient une majorité d'hommes (respectivement 68 % et 64 %).

Un saisonnier sur deux a moins de 26 ans

Répartition des emplois selon le sexe et l'âge des salariés de Corse en 2010



Source : Insee, DADS 2010.

Un quart des saisonniers est fidèle d'une saison à l'autre

La fidélisation des saisonniers, ou le fait de travailler au moins deux saisons consécutives en Corse, est un enjeu d'importance pour le recrutement des saisonniers. Une fidélisation croissante permettra en effet la mise en place

par les pouvoirs publics de programmes de formation professionnelle adaptés afin d'accompagner cette population salariée pour en accroître la professionnalisation. Du côté des employeurs, cette fidélisation facilitera le recrutement rapide d'une main-d'œuvre qualifiée.

En Corse, 23 % des saisonniers de 2010 étaient déjà saisonniers en 2009. Ils sont la plupart du temps recrutés par le même employeur. En plus de ces saisonniers fidèles, il faut en compter 9 % autres qui ont également travaillé en Corse, mais en dehors de la période saisonnière. Ainsi 32 % des saisonniers de 2010 avaient déjà travaillé en Corse en 2009.

Les saisonniers fidèles plus âgés

Cependant, les saisonniers les plus fidèles sont les salariés les plus âgés et ils sont peu nombreux. Pour les saisonniers de plus de 35 ans, le taux de fidélisation atteint 35 %, voire 46 % pour ceux de plus de 55 ans. Par ailleurs, les résidents corses sont légèrement plus fidèles que les saisonniers originaires du continent (taux de fidélisation respectifs de 25 % et 23 %).

Les saisonniers fidèles ne sont pas mieux rémunérés que les autres. Ils bénéficient en revanche de contrats plus longs : un saisonnier fidèle sur deux travaille plus de 4 mois et demi contre un peu plus de 3 mois pour l'ensemble des saisonniers.

Taux de fidélisation des saisonniers en Corse en 2010

Unité : %

Caractéristiques des salariés		Caractéristiques des contrats	
Plus de 55 ans	46,2	45,7	Plus de 6 mois
De 45 à 55 ans	36,6	31,1	De 5 à 6 mois
De 35 à 45 ans	30,0	27,9	Campings
		27,8	Transports
		27,4	De 4 à 5 mois
		26,7	Autres hébergements
Chefs d'entreprises salariés, cadres et professions intermédiaires	26,5	25,3	Commerce de détail non alimentaire
		25,1	Hôtels
Autres employés	25,1		
Résidents corses	24,8		
Ouvriers qualifiés de type artisanal	23,2		
Employés des services directs aux particuliers	23,2		
Femmes	22,7		
Ensemble saisonniers	22,7	22,7	Ensemble saisonniers
Hommes	22,6	20,9	Restauration
Employés de commerce	20,4		
De 25 à 35 ans	20,4	19,7	Autres activités touristiques
		19,5	Commerce alimentaire
		18,8	De 3 à 4 mois
Autres Ouvriers	18,4		
Non résidents corses	18,3	17,4	Super et Hypermarchés
		16,6	De 2 à 3 mois
Moins de 25 ans	16,5	10,7	Moins de 2 mois

Lecture : 46,2% des saisonniers de plus de 55 ans en 2010 ont fait la saison en 2009
Source : Insee, DADS 2010.

Parmi les principales activités touristiques, celle de l'hébergement enregistre la fidélisation la plus élevée : 26 % des saisonniers de 2010 y avaient fait la saison de 2009. Plus particulièrement, ce taux atteint 28 % dans les campings. Parmi les autres activités touristiques, les saisonniers sont les plus fidèles dans le transport (28 %).

Des contrats longs pour les saisonniers âgés

La saison débute en avril et se termine en octobre. Elle dure sept mois au maximum pour un saisonnier. Toutefois, peu de saisonniers sont recrutés sur la totalité de la période. Les saisonniers les plus âgés sont néanmoins fréquents à occuper ces contrats longs : un quart des salariés de plus de 45 ans a un contrat de plus de six mois. A l'inverse, les contrats de courte période concernent essentiellement les jeunes. Alors qu'ils représentent 44 % des effectifs, les saisonniers de moins de 25 ans occupent 64 % des contrats de moins de 2 mois. Le pic d'activité correspond à la période scolaire et universitaire. Ainsi ces recrutements peuvent constituer des « jobs d'étudiants ».

Globalement, la moitié des saisonniers travaille plus de 3 mois d'affilée, ce qui est le cas dans les restaurants. Les contrats sont les plus longs dans les activités d'hébergement notamment dans les hôtels où un saisonnier sur deux travaille plus de 4,6 mois. A l'inverse, les contrats sont les plus courts dans les activités de commerce et en particulier dans les grandes surfaces, la moitié des saisonniers est embauchée pour moins de 2 mois. Dans cette activité, les saisonniers sont très jeunes : 81 % ont moins de 25 ans.

Les saisonniers moins rémunérés que les permanents

Globalement, les saisonniers perçoivent un salaire plus faible que celui des salariés employés toute l'année, malgré le fait qu'ils peuvent percevoir des indemnités spécifiques telles que l'indemnité compensatrice de congés payés. La moitié des saisonniers touche moins de 8,6 euros net de l'heure, soit 14,8 % de moins que les salariés permanents du privé de la région. Cela s'explique partiellement par le fait que les saisonniers sont moins qualifiés que les permanents.

Parmi les saisonniers, seuls les employés de services directs aux particuliers se caractérisent par une rémunération horaire nette médiane supérieure à celle de leurs homologues permanents : 8,7 euros contre 8,2 euros. Les contraintes horaires et les indemnités spécifiques aux saisonniers sont probablement les facteurs explicatifs de cet écart, en lien avec la faible rémunération de base caractérisant ces métiers.

Le salaire horaire médian des saisonniers est le plus faible dans les activités de commerce (8,0 euros net de l'heure), en particulier dans les grandes surfaces. Un saisonnier sur deux y perçoit moins de 7,9 euros net de l'heure. Le secteur des transports est celui qui offre le salaire horaire net médian le plus élevé (9,3 euros). En outre, seul le secteur de la restauration enregistre des salaires saisonniers supérieurs à ceux des permanents. Cela est dû à la forte surreprésentation des employés de services directs aux particuliers dans ce secteur.

La durée des contrats augmente avec l'âge des saisonniers

Répartition des emplois saisonniers selon leur âge et la durée de leur contrat en Corse en 2010

Unité : %

Durée du contrat	Moins de 25 ans	De 25 à 35 ans	De 35 à 45 ans	De 45 à 55 ans	Plus de 55 ans	Ensemble
Moins de 2 mois	28,9	13,4	13,3	9,2	9,1	19,6
De 2 à 3 mois	33,3	20,3	15,8	13,6	11,8	24,4
De 3 à 4 mois	15,2	19,4	15,4	16,1	19,2	16,7
De 4 à 5 mois	11,0	20,1	18,4	17,4	17,8	15,5
De 5 à 6 mois	6,6	14,6	15,8	20,6	16,8	11,9
Plus de 6 mois	5,0	12,3	21,3	23,2	25,3	11,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, DADS 2010.

Saisonniers : cinq profils

L'analyse des emplois saisonniers en fonction des variables étudiées a mis en avant des surreprésentations de certains groupes qui ont permis de déterminer cinq profils d'individus homogènes. Chaque profil regroupe des individus proches quant à leur âge, leur catégorie socioprofessionnelle et la durée de leur contrat. Le nom de chaque profil résume les caractéristiques marquantes des individus. On retrouve notamment la caractéristique importante de l'âge, en lien avec la durée des contrats.

Profil 1 : les très jeunes saisonniers

Ce profil rassemble 28 % des saisonniers. Ils sont très jeunes et peu qualifiés, nombre d'entre eux sont étudiants. Trois saisonniers de ce groupe sur quatre ont moins de 22 ans. Et la moitié d'entre eux est employée de commerce. Ils travaillent en contrat court, voire très court : un tiers sont en contrat de moins de 2 mois. Ils sont aussi plus souvent résidents corses : près de trois saisonniers sur quatre de ce groupe résident dans la région. Plus de la moitié de ces saisonniers sont des femmes.

Profil 2 : de jeunes saisonniers employés de services

Ce profil réunit 23 % des saisonniers. Tous sont employés de services et âgés de 22 à 30 ans. La moitié d'entre eux travaillent dans la restauration, les autres principalement dans l'hébergement. Ils sont plus souvent qu'en moyenne originaires du continent (48,5 %). La moitié sont des femmes. Leurs contrats sont plutôt longs : 84 % travaillent en contrat de plus de 2 mois, 42 % en contrat de plus de 4 mois.

Profil 3 : les saisonniers trentenaires

Ce groupe rassemble 17 % des saisonniers. Ils sont tous âgés de 30 à 41 ans. La moitié d'entre eux travaille plus de 4 mois, c'est à dire en contrats longs. Ils sont le plus souvent employés de services (62 %). Ils travaillent dans toutes les activités touristiques, mais un peu moins souvent dans le commerce. Ce sont plus souvent des hommes (57 %) et des résidents corses (68 %).

Profil 4 : les saisonniers âgés de plus de 41 ans

Ce profil rassemble 26 % des saisonniers. Les deux tiers sont âgés de plus de 41 ans. Ils travaillent en contrats longs : 59 % sont en contrat de plus de 4 mois. Un tiers d'entre eux travaille dans l'hébergement. On les retrouve aussi plus souvent qu'en moyenne dans les activités faiblement touristiques (hors hébergement, restauration et commerce) : 21 % contre 13 % en moyenne. Les trois quarts sont originaires de la région. Ce sont plus souvent des hommes (56 %).

Profil 5 : le personnel d'encadrement

Ce profil réunit 6 % des saisonniers. Les saisonniers de ce groupe occupent tous des fonctions d'encadrement et ne sont pas marqués par une caractéristique d'âge particulière. Les saisonniers de moins de 22 ans sont toutefois très peu nombreux dans ce groupe. Huit saisonniers de ce groupe sur dix travaillent dans l'hébergement et les activités faiblement touristiques. Ils sont plus souvent originaires d'une autre région que la Corse (55 %). Ce sont très souvent des hommes (65 %).

Méthodologie :

Les profils des saisonniers de la région sont issus d'une analyse en composantes multiple (ACM) sur les emplois saisonniers corses suivie d'une classification ascendante hiérarchique (CAH) sur les 5 premiers axes (95 % de l'inertie). Les variables actives de l'analyse sont : l'âge, la catégorie socioprofessionnelle et la durée des contrats. Elles ont été complétées par des variables illustratives comme le secteur d'activité, la région de résidence et le sexe pour mieux identifier les groupes homogènes.

Méthodologie

Emploi lié au tourisme : emploi généré par la fréquentation touristique. Il est calculé à travers les activités dites « caractéristiques du tourisme ». Les principales en sont l'hôtellerie et les autres formes d'hébergement, la restauration et les cafés, le commerce... Certaines activités relèvent uniquement de la fréquentation touristique et sont considérées comme 100 % touristiques (Hébergement, offices du tourisme...). Ainsi, la totalité de leurs effectifs salariés au cours de l'année est prise en compte dans le calcul de l'emploi lié au tourisme. D'autres activités touristiques (restauration, supermarchés...) sont impactées par le tourisme mais travaillent également en direction de la population résidente. Dans ces activités, ce sont alors les emplois saisonniers qui sont considérés comme étant liés au tourisme (contrats de travail entre le 1^{er} avril et le 31 octobre).

Emploi saisonnier : emploi remplissant les conditions suivantes : relever d'activités touristiques au sens large ; débuter et se terminer au cours de la période dite de « saison » (1^{er} avril au 31 octobre) ; générer un temps de travail suffisant (les emplois de moins d'un mois n'ont pas été retenus). Il ne s'agit donc pas de contrats saisonniers au sens juridique du terme.

Source utilisée : les déclarations annuelles de données sociales (DADS)

C'est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés. Dans ce document, commun aux administrations fiscales et sociales, les employeurs, y compris les administrations et les établissements publics, fournissent annuellement et pour chaque établissement, la masse des traitements qu'ils ont versés, les effectifs employés et une liste nominative de leurs salariés indiquant pour chacun, le montant des rémunérations salariales perçues. Le champ de l'exploitation des DADS par l'Insee couvre l'ensemble des employeurs et de leurs salariés, à l'exception des activités extra-territoriales. Depuis 2009, il est étendu aux particuliers employeurs et aux salariés de la fonction publique d'État.

Champ privé : dans cette étude, seul les emplois relevant du secteur privé ont été retenus. N'y figurent pas en particulier ceux relevant des collectivités territoriales, de la fonction publique hospitalière, de la fonction publique d'État, des établissements publics et des particuliers employeurs.

Définitions

Emploi équivalent temps plein : nombre d'emplois correspondant à des salariés qui travaillent à temps complet du 1^{er} janvier au 31 décembre (à temps plein). On le calcule par le nombre total d'heures travaillées divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à plein temps.

Emploi permanent : nombre d'emplois correspondant à des salariés qui travaillent tout au long de l'année, du 1^{er} janvier au 31 décembre chez le même employeur.

Taux de fidélisation des saisonniers : nombre de saisonniers de 2010 ayant déjà fait la saison en 2009 rapporté à l'effectif total de saisonniers de 2010.

Salaire : il s'agit de la rémunération nette. Il est calculé à partir du net fiscal disponible dans les DADS. Il est net de toutes cotisations sociales, y compris CSG et CRDS. Il ne comprend pas les participations.

Salaire horaire médian : seuil de salaire horaire qui partage les effectifs salariés en deux groupes : la moitié des salariés perçoivent un salaire horaire inférieur à cette valeur, l'autre moitié un salaire horaire supérieur.

Bassin de vie : constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Il est animé par un pôle de service, commune ou unité urbaine, disposant d'un panier d'équipements suffisant.

Capacité d'accueil : se définit en nombre de places d'hébergement (lits touristiques), selon une convention de calcul : capacité en hôtellerie classée ou non : nombre de chambres * 2 ; capacité en hôtellerie de plein air : nombre d'emplacements * 3 ; capacité en résidences secondaires : nombre de résidences secondaires * 5.



Direction régionale de Corse

Résidence du Cardo, rue des Magnolias
B.P. 907 - 20700 Ajaccio cedex 9

Téléphone : 04 95 23 54 54 - Télécopie : 04 95 23 54 79 - www.insee.fr/corse